Image not found or type unknown

questions sur une donation

Par **thierrymcs**, le **25/08/2011** à **18:36**

Bonjour , ma question est la suivante , mon épouse demande le divorce que j'accepte a l'amiable (covention morale déja signée chez notre avocat) par contre elle me demande le remboursement de la totalité de 27500,00 euros qu'elle a perçu en donnation par ses parents en juillet 2005 . Hors cette somme a servie a régler des crédits a la consomation souscris en commun , donc mon intérogation est la suivante combien dois je lui rembourser ? l'argent des crédits elle en a profitée au meme titre que moi , donc je me dis que lui rendre la moitié des 27500,00 euros serait honnete de ma part . Si une personne pouvait me donner une réponse a mes questions se serait un soucis de moins pour moi .

merci d'avance pour vos réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés